

# PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD) COMMUNE DE VILLARD-BONNOT



## Synthèse





# LA GOUVERNANCE DES MOBILITÉS (SYNTHÈSE ACTUALISÉE DU PDU 2018)

Gouvernances communales  
Autres gouvernances

## L'État, ses concessionnaires et les gestionnaires de réseau :

- Autoroutes et échangeurs
- Voies ferrées et gares (SNCF Réseaux)

## Région AuRA :

- Transports régionaux : TER et autocars
- Réseau Car Région Auvergne - Rhône-Alpes (ex-Transisère) : TC entre le Grésivaudan et les territoires voisins

## Département de l'Isère :

- Routes Départementales
- Certaines pistes / voies cyclables

## CCLG : compétences mobilités entre 2009-2019 :

- Élaboration du PDU
- Organisation TC internes au territoire et des aménagements nécessaires à l'intermodalité
- Mise en place d'une politique globale de mobilité
- Certains ouvrages routiers

## SMMAG depuis 2020 :

- Coordination des services que ses AOM membres organisent ;
- Développement d'un système d'information multimodale ;
- Développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

## Compétences mobilités transférées au SMMAG :

- Mobilités urbaines (réseaux Tag, TouGo, services vélo, élaboration Schémas Directeurs...)
- Mobilités partagées (covoiturage, autopartage, pôles d'échanges, haltes ferroviaires...)
- Mobilités interurbaines : Trans'Isère et TER

## Les communes (dont Villard-Bonnot) :

- Stationnement public
- Trottoirs et cheminements piétons
- Voierie communale
- Pistes et voies cyclables non gérées par une autre collectivité
- Pouvoir de police de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voieries à l'intérieur des agglomérations



## QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD) ?

Un Plan Local de Déplacements (PLD) vise à :

- Organiser les déplacements à l'échelle d'un territoire donné quel que soit le mode de déplacement (circulation des piétons, vélos, véhicules légers et transports collectifs entre autres)
- Formaliser un programme d'actions en matière de mobilité
- Mettre en œuvre des politiques de mobilité à l'échelle locale

Le PLD de Villard-Bonnot en 2022 : une démarche volontariste

- Une déclinaison locale et non réglementaire du Plan de Déplacements Urbains (PDU) établi à l'échelle du SMMAG depuis 2020
- Un document focalisé sur 3 thématiques : modes doux (cycles et piétons) et le stationnement
- Une démarche inscrite dans un objectif de développement durable



## LES OBJECTIFS DU PLD ET DE LA COMMUNE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

### Les objectifs de la commune de Villard-Bonnot pour les mobilités :

Accroissement de la sécurité des déplacements pour tous

Amélioration des déplacements internes et externes à la commune

Développement des modes alternatifs à la voiture

Mise en accessibilité et continuité des cheminements piétons et modes doux

### Les objectifs du PLD de Villard-Bonnot en 2022 :

- Orienter la **politique de déplacement** de la commune en confortant le tissu commercial local entre autres
- Établir un plan d'actions sur les **domaines de compétences communales**, en particulier pour les modes doux :

➤ Assurer la cohérence et la continuité des **cheminements piétons**

- Accès aux pôles générateurs de déplacements et aux berges de l'Isère
- Accès aux arrêts de transports en commun et aux gares
- Sécurisation

➤ Assurer la cohérence et la continuité du **réseau cycle**

- Accès aux pôles générateurs de déplacements et aux berges de l'Isère
- Continuités cyclables vers les communes voisines
- Sécurisation

➤ Restructurer le **stationnement public** (en particulier le long de la RD 523 dans les secteurs denses)

- Identification de nouveaux espaces de stationnement
- Espaces de co-voiturage

- Concevoir un plan d'actions en cohérence avec les projets connexes en cours d'élaboration

# PRINCIPAUX PÔLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENT

Crolles et sa zone d'activité

Frogès

## Pôles Générateurs

Etude pour le Plan Local de Déplacement de Villard-Bonnot Phase 1 - Diagnostic

### Légende

- Etablissement Scolaire
- Gare Ferroviaire
- Administration
- Commerce
- Marché
- Etablissement Culturel
- Poste
- Centre de Secours
- Installation Sportive
- Gendarmerie
- Salle Communale
- Grande Entreprise
- Centre Médical
- Limites communales

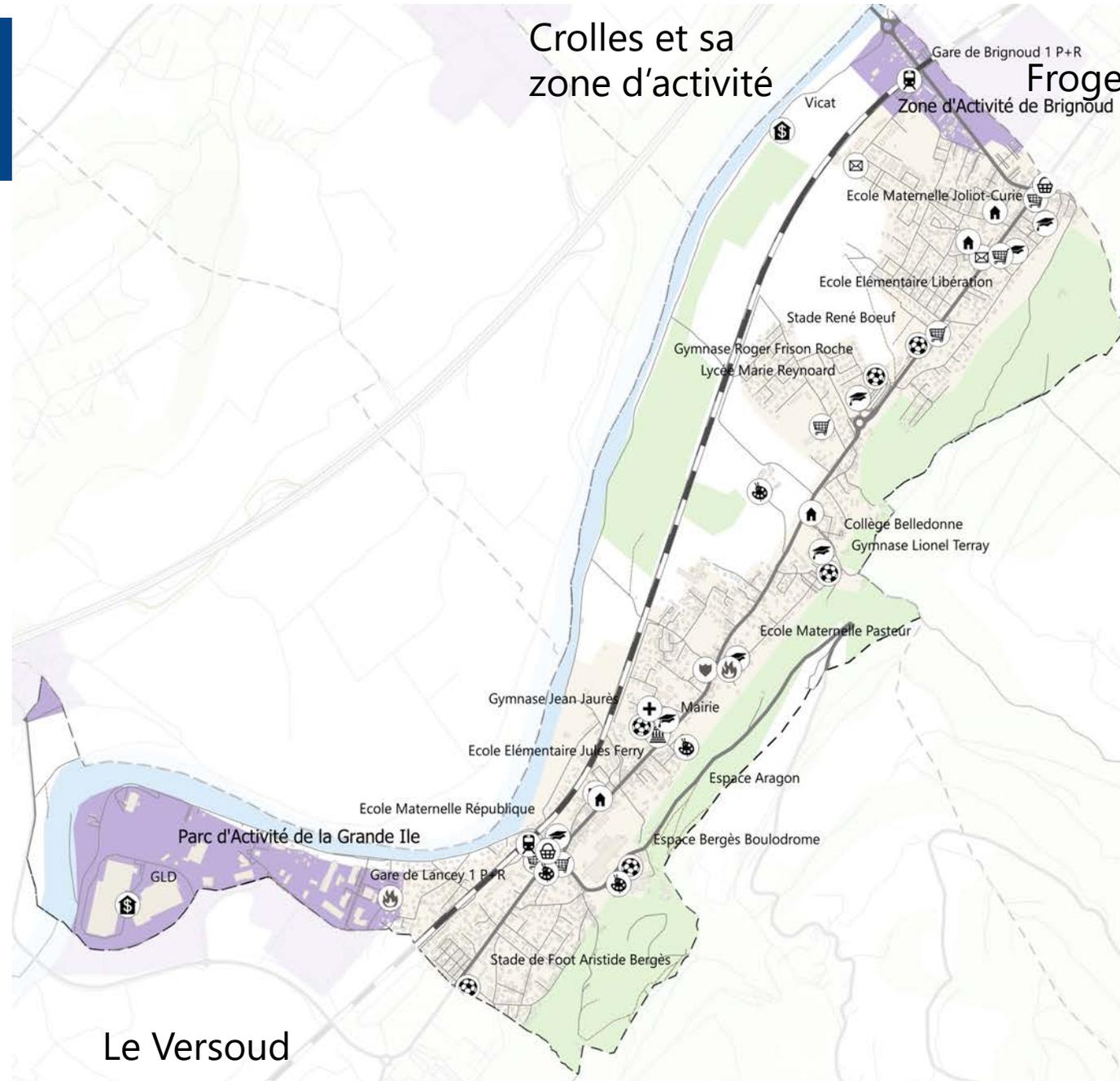
### Mode d'occupation des sols

- Zones d'activités
- Forêts
- Eau
- Bâti

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Vérifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m

Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021



St Ismier  
Grenoble

Le Versoud

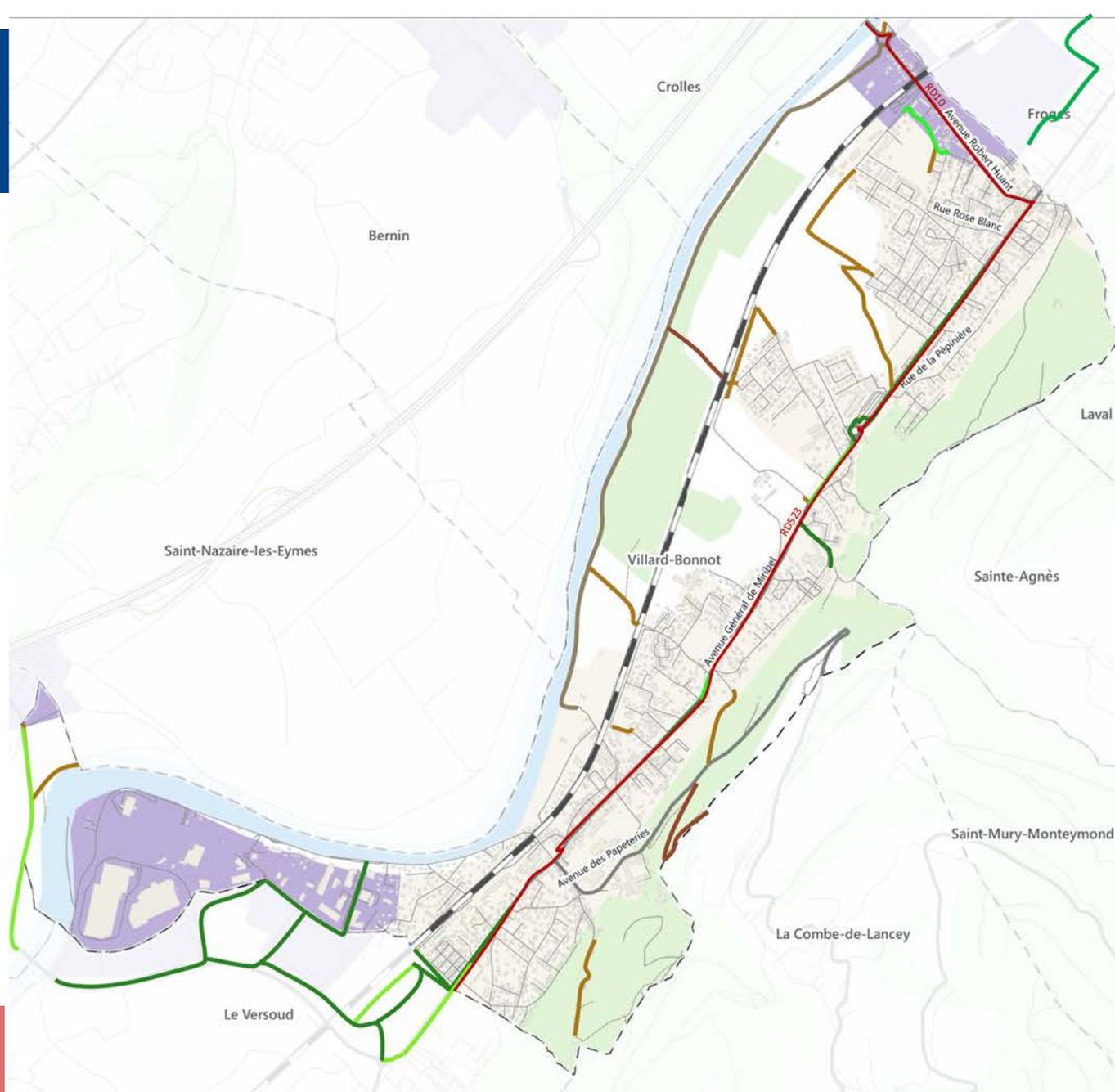
# SYNTHÈSE DES CONTRAINTES

Enjeux actuels :

- Un **réseau cyclable discontinu** que ce soit sur la commune elle-même ou vis-à-vis des communes voisines
- La présence de deux **routes départementales** (RD523 et RD10) très **fréquentées** qui parcourent la commune → cheminements piétons et cycles difficiles
- La **saturation du stationnement** sur Lancey et Brignoud à proximité des RD → élargissement des trottoirs en zone urbanisée difficile
- Un **tissu commercial et de nombreux pôles**, générateurs de déplacements le long de la RD



**La nécessité d'établir des cheminements de substitution en parallèle des RD**



## Plan de la Commune

Etude pour le Plan Local de Déplacement de Villard-Bonnot

### Légende

Limites communales

### Mode d'occupation des sols

- Zones d'activités
- Forêts
- Eau
- Bâti

### Aménagements cyclables

- Piste Cyclable
- Bande Cyclable
- Berge de l'Isère
- Chemin praticable Vélo
- Chemin praticable VTT

### Réseau routier

- Axe majeur
- Axe mineur
- Route départementale

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m



Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021

**INGÉROP**  
Inventons demain



## LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT A COURT TERME

**Rappel des objectifs du PLD** : Développer les modes alternatifs à la voiture en sécurisant, en assurant une continuité et en facilitant l'accès aux déplacements par modes doux vers les pôles générateurs de déplacement internes et externes à la commune et vers les berges de l'Isère.

### **Principaux choix d'aménagements à court terme :**

- Création de zones de rencontre limitées à 20 km/h
- Extension de zones 30 existantes dans les secteurs d'urbanisation dense de la commune. Certaines zones 30 (hors RD) proposent 2 bandes cyclables matérialisées en peinture de part et d'autre de la voie (lié à des contraintes de largeur de voirie).
- Création de quelques SAS vélo aux abords des feux situés sur les RD 523 et RD10 (à noter que des études pour adapter les boucles de feux seront à mener).
- Matérialisation (signalétique) des chemins d'accès aux berges
- Création de stationnements vélos au niveau du lycée, de l'espace Aragon, des principaux bâtiments publics et des commerces
- Mettre en place un plan de communication incitant à la pratique du vélo



## LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT A LONG TERME

**Rappel des objectifs du PLD** : Développer les modes alternatifs à la voiture en sécurisant, en assurant une continuité et en facilitant l'accès aux déplacements par modes doux vers les pôles générateurs de déplacement internes et externes à la commune et vers les berges de l'Isère.

### **Principaux choix d'aménagements à long terme :**

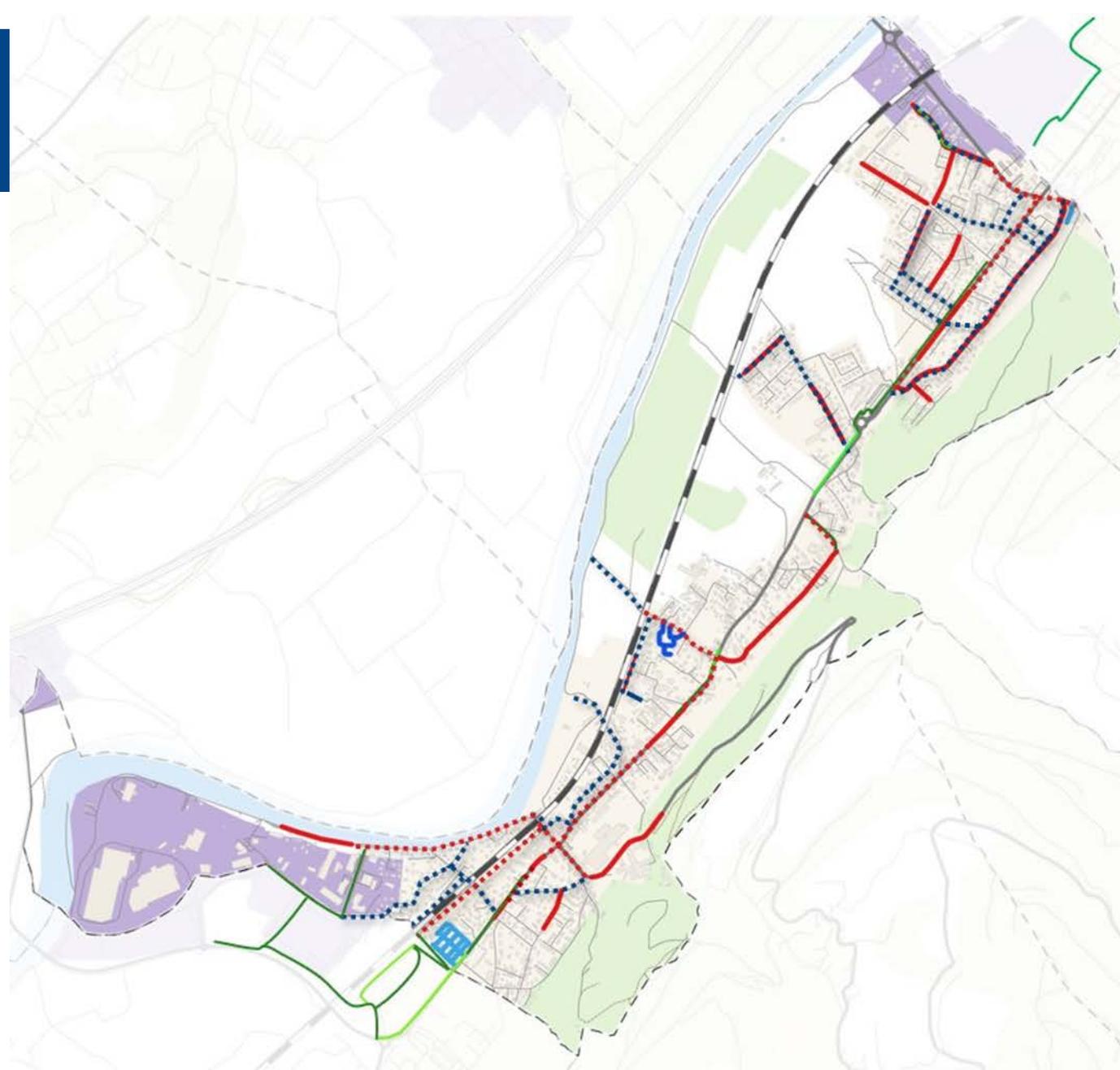
- Voie verte permettant d'assurer le lien entre les communes de Crolles, Froges, Le Versoud, St Ismier et St Nazaire les Eymes et de desservir les zones d'habitation de Villard Bonnot sans côtoyer la RD 523 (SMMAG) :
  - Création d'une passerelle au-dessus du ruisseau de la Combe de Lancey pour assurer la continuité modes doux entre la rue des eaux claires et le chemin des roseaux
  - Création d'une voie verte réservée piéton et cycle revêtu en enrobé entre le chemin des adieux et la rue de la Chantourne avec création d'une passerelle franchissant le ruisseau de Vors. Ce cheminement longe la voie SNCF et emprunte en partie des chemins agricoles privés existants. Acquisition du foncier à prévoir.
- Création d'une voie verte réservée piéton et cycle revêtu en enrobé entre la future passerelle sur le ruisseau de Vors et le lycée M. Reynoard (SMMAG)
- Prévoir au PLU 3 emplacements réservés afin de permettre de créer à terme des parkings et ainsi permettre de supprimer du stationnement le long de la RD 523 pour créer des trottoirs confortables, voire des bandes cyclables.
- Mise en place progressive de neutralisation de quelques places de stationnement en amont des passages piétons situés sur la RD 523 et RD10 dans les secteurs urbanisés de la commune (obligatoire d'ici 2026).
- Mettre en place en plan de communication et des actions incitant à la pratique du vélo.

## LES AMÉNAGEMENTS A COURT TERME DE NOUVELLES ZONES 30 ET 20

Étant donné que plusieurs aménagements cycles proposés empruntent des voies limitées à 30 km/h, des extensions de ces zones dans les secteurs d'urbanisation dense de la commune pourraient être envisagées comme le précise la carte ci-contre :

- sur la RD523 traversée de Lancey
- sur la RD523 traversée de Brignoud
- sur la RD10 traversée de Brignoud

Il est également proposé de mettre en place des zones de rencontre, limitées à 20km/h, faute d'une largeur de chaussée suffisante.



## Voies à Vitesse Limitée

Etude pour le Plan Local de Déplacement de Villard-Bonnot  
Phase 1 - Diagnostic

### Légende

- Zone 30 km/h
- Zone 15 km/h
- Zone 10 km/h
- Zone 20 km/h

▭ Limites communales

### Mode d'occupation des sols

- Zones d'activités
- Forêts
- Eau
- Bâti

### Extensions de zones

- ⋯ Extension zone 30 km/h
- ⋯ Création zone 20 km/h

### Itinéraires cyclables existants

- Pistes cyclables
- Bandes cyclables

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m

Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021



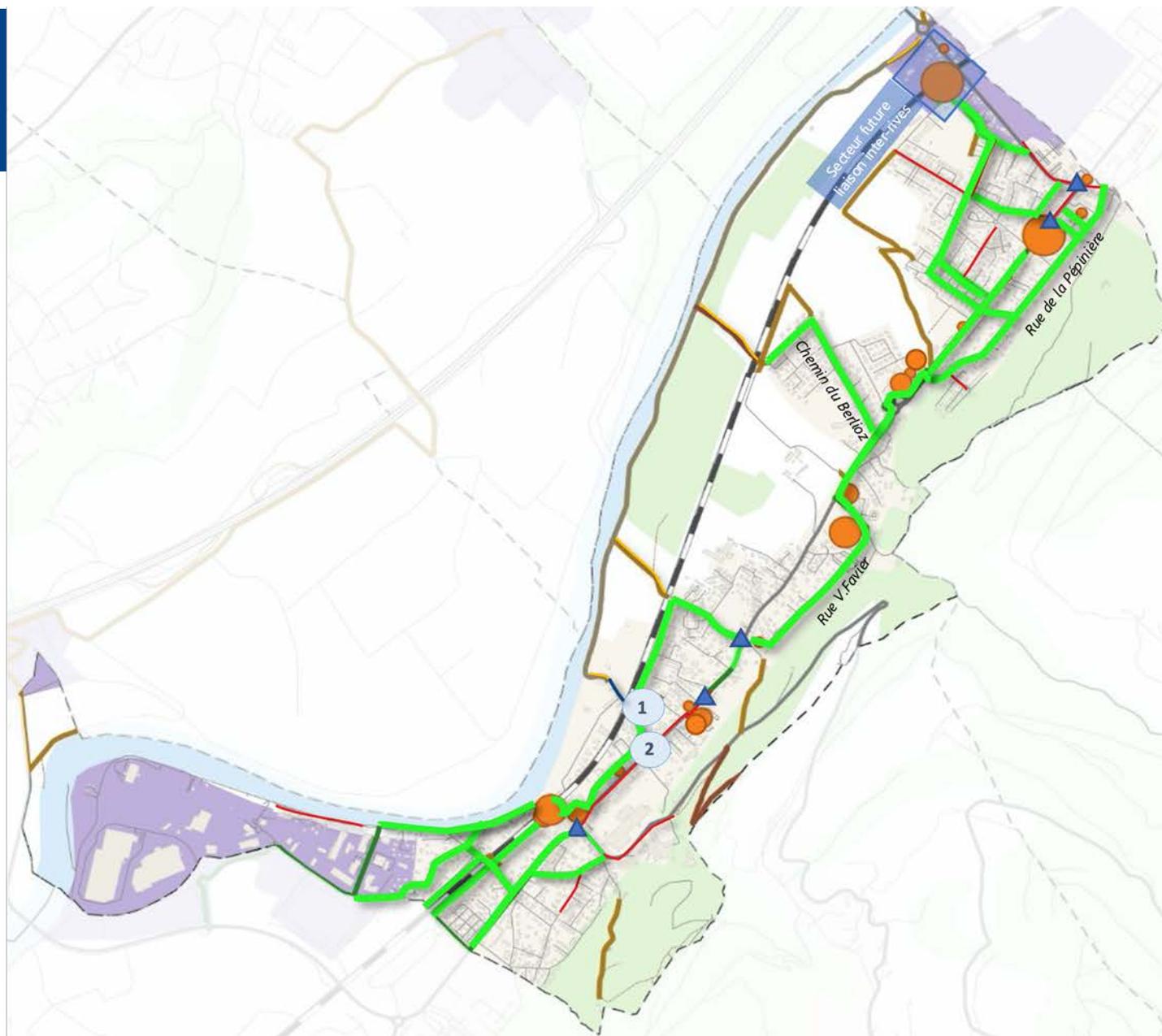
# LES AMÉNAGEMENTS CYCLES À COURT TERME

## Cycliste empruntant des itinéraires sécurisés au quotidien

Circuit en vert clair : 

### 2 points durs d'insertion :

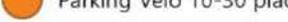
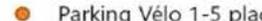
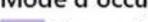
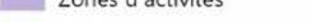
- 1 Franchissement du ruisseau de la Combe de Lancey : pas de continuité modes doux entre la rue des eaux claires et le chemin des roseaux
- 2 Dans l'attente du franchissement du ruisseau de la Combe de Lancey, Section de la RD 523 entre le débouché de la rue des eaux claires et le carrefour de la gendarmerie



## Réseau Cyclable

Etude pour le Plan Local de Déplacement (PLD) de Villard-Bonnot

### Légende

-  SAS vélo
-  Piste Cyclable
-  Bande Cyclable
-  Berge de l'Isère
-  Chemin praticable Vélo
-  Chemin praticable VTT
-  Parking Vélo +30 places
-  Parking Vélo 10-30 places
-  Parking Vélo 5-10 places
-  Parking Vélo 1-5 places
-  Bâti
-  Limites communales
-  Mode d'occupation des sols  
Zones d'activités
-  Forêts
-  Eau
-  Zone 30
-  Zone 20
-  Chemins d'accès vers les Berges

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m

Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021

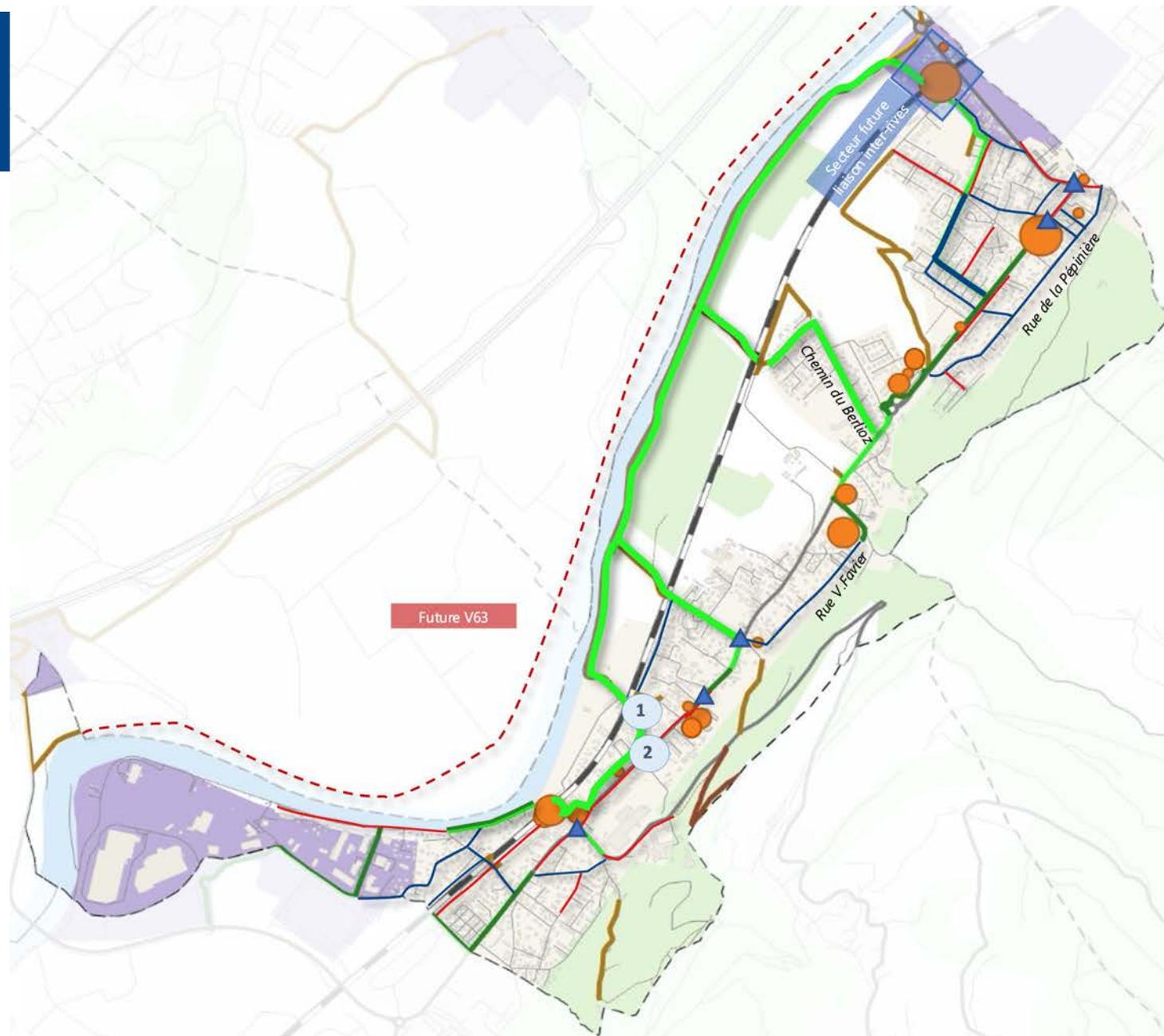


# LES AMÉNAGEMENTS CYCLES À COURT TERME

## Cycliste empruntant des itinéraires de promenade

Circuit en vert clair : 

A noter que plusieurs  
accès aux berges sont  
situés sur des terrains  
privés"



## Réseau Cyclable

Etude pour le Plan Local de  
Déplacement (PLD) de Villard-  
Bonnot

### Légende

-  SAS vélo
-  Piste Cyclable
-  Bande Cyclable
-  Berge de l'Isère
-  Chemin praticable Vélo
-  Chemin praticable VTT
-  Parking Vélo +30 places
-  Parking Vélo 10-30 places
-  Parking Vélo 5-10 places
-  Parking Vélo 1-5 places
-  Bâti
-  Limites communales
-  Zones d'activités
-  Forêts
-  Eau
-  Zone 30
-  Zone 20
-  Chemins d'accès vers les Berges

### Mode d'occupation des sols

-  Zones d'activités
-  Forêts
-  Eau
-  Zone 30
-  Zone 20
-  Chemins d'accès vers les Berges

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m



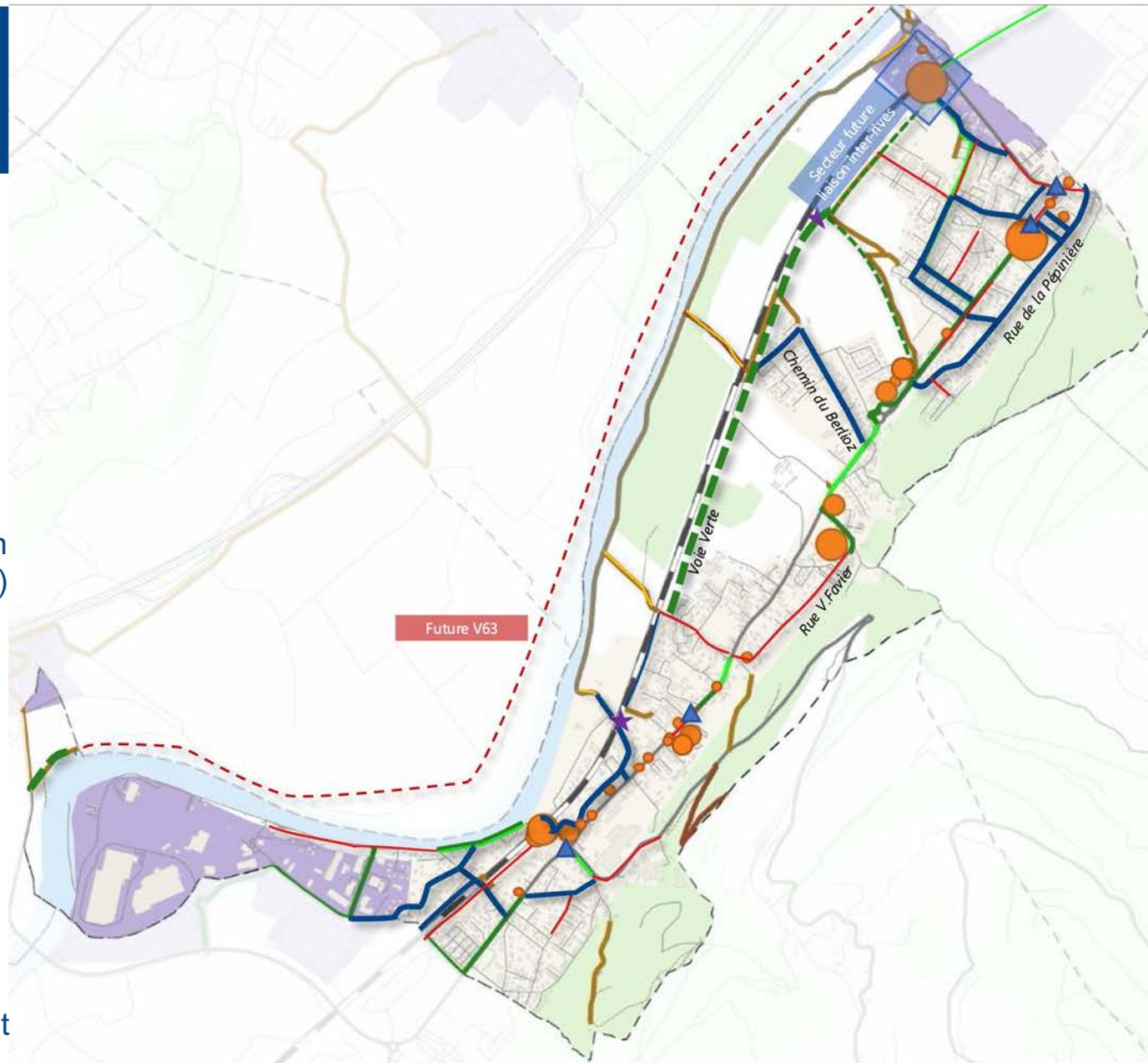
Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021



# LES AMÉNAGEMENTS CYCLES À LONG TERME

## A long terme :

- Création de 3 voies vertes cycle et piéton, revêtue en enrobé
  - 1) Entre le chemin des Adieux et la rue de la Chantourne. Acquisition de foncier à prévoir.
  - 2) Entre une future passerelle sur le ruisseau du Vors et le lycée (étude du SMMAG)
  - 3) Pour rejoindre la future V63 (en lien avec le SMMAG et le Département) et les pistes cyclables de la commune de Froges
- Création de 2 passerelles :
  - 1) Au-dessus du ruisseau de la Combe de Lancey : pour permettre la continuité entre le chemin des Eaux claires et le chemin des Roseaux.
  - 2) Au-dessus du ruisseau du Vorz
- Aménagement en stabilisé du chemin existant longeant la voie SNCF entre le chemin de l'Oisans et la limite communale (Le Versoud)



## Réseau Cyclable

Etude pour le Plan Local de Déplacement (PLD) de Villard-Bonnot

### Légende

- ▲ SAS vélo
- ★ Passerelles
- Piste Cyclable
- Bande Cyclable
- Berge de l'Isère
- Chemin praticable Vélo
- Chemin praticable VTT
- Parking Vélo +30 places
- Parking Vélo 10-30 places
- Parking Vélo 5-10 places
- Parking Vélo 1-5 places
- Bâti
- Limites communales
- Mode d'occupation des sols
- Zones d'activités
- Forêts
- Eau
- Zone 30
- Zone 20
- Chemins d'accès vers les Berges
- Voie verte

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m

Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021

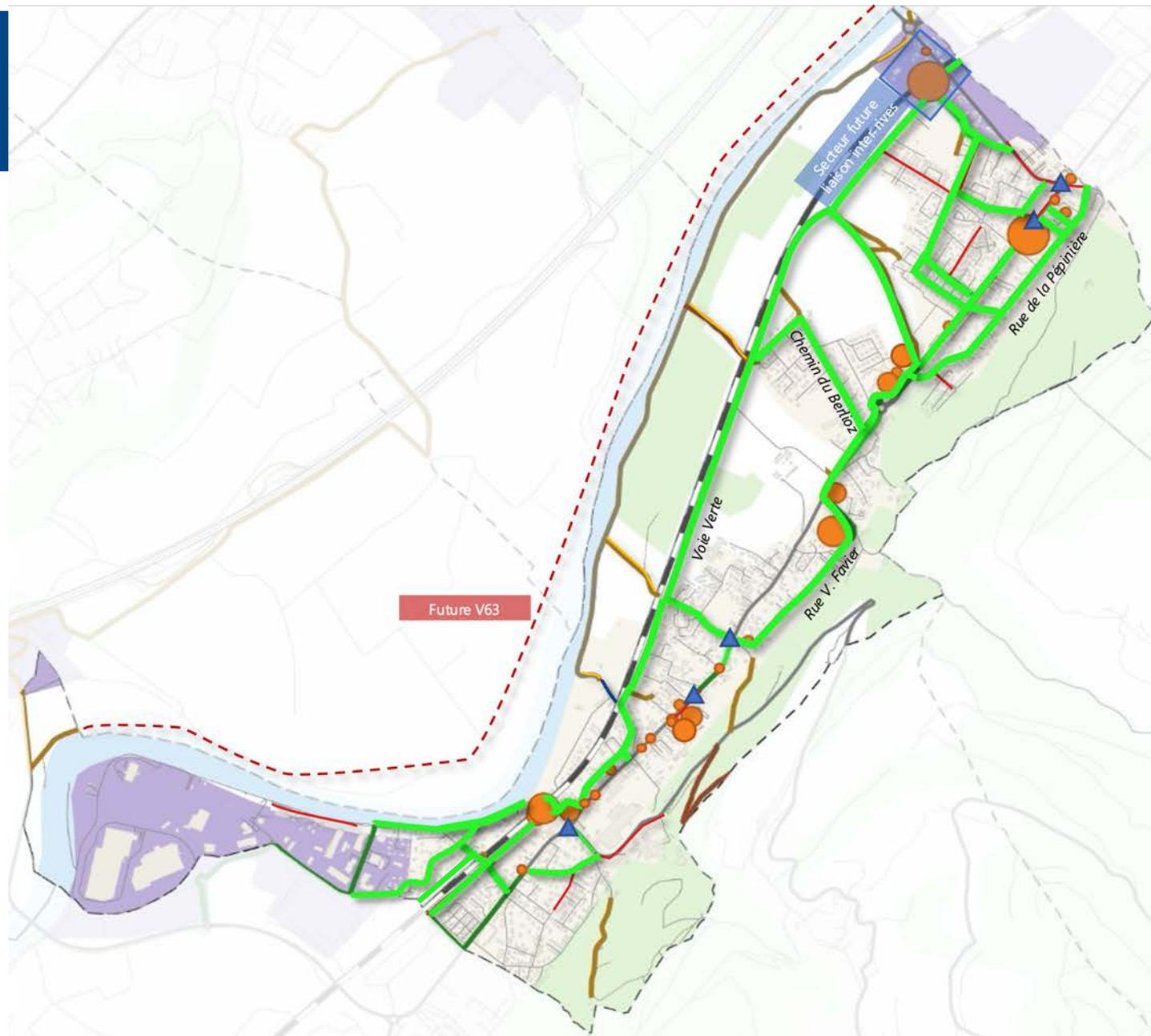


# LES AMÉNAGEMENTS CYCLES À LONG TERME

**Cycliste  
empruntant des  
itinéraires  
sécurisés au  
quotidien**

**Circuit en vert clair :** 

NB : la rue de la Chantourne devra être réaménagée pour être équipée d'une piste cyclable



## Réseau Cyclable

Etude pour le Plan Local de Déplacement (PLD) de Villard-Bonnot

### Légende

-  Piste Cyclable
-  Bande Cyclable
-  Berge de l'Isère
-  Chemin praticable Vélo
-  Chemin praticable VTT
-  Parking Vélo +30 places
-  Parking Vélo 10-30 places
-  Parking Vélo 5-10 places
-  Parking Vélo 1-5 places
-  Bâti
-  Limites communales
-  Zones d'activités
-  Forêts
-  Eau
-  Zone 30
-  Zone 20
-  Chemins d'accès vers les Berges
-  Voie verte

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m



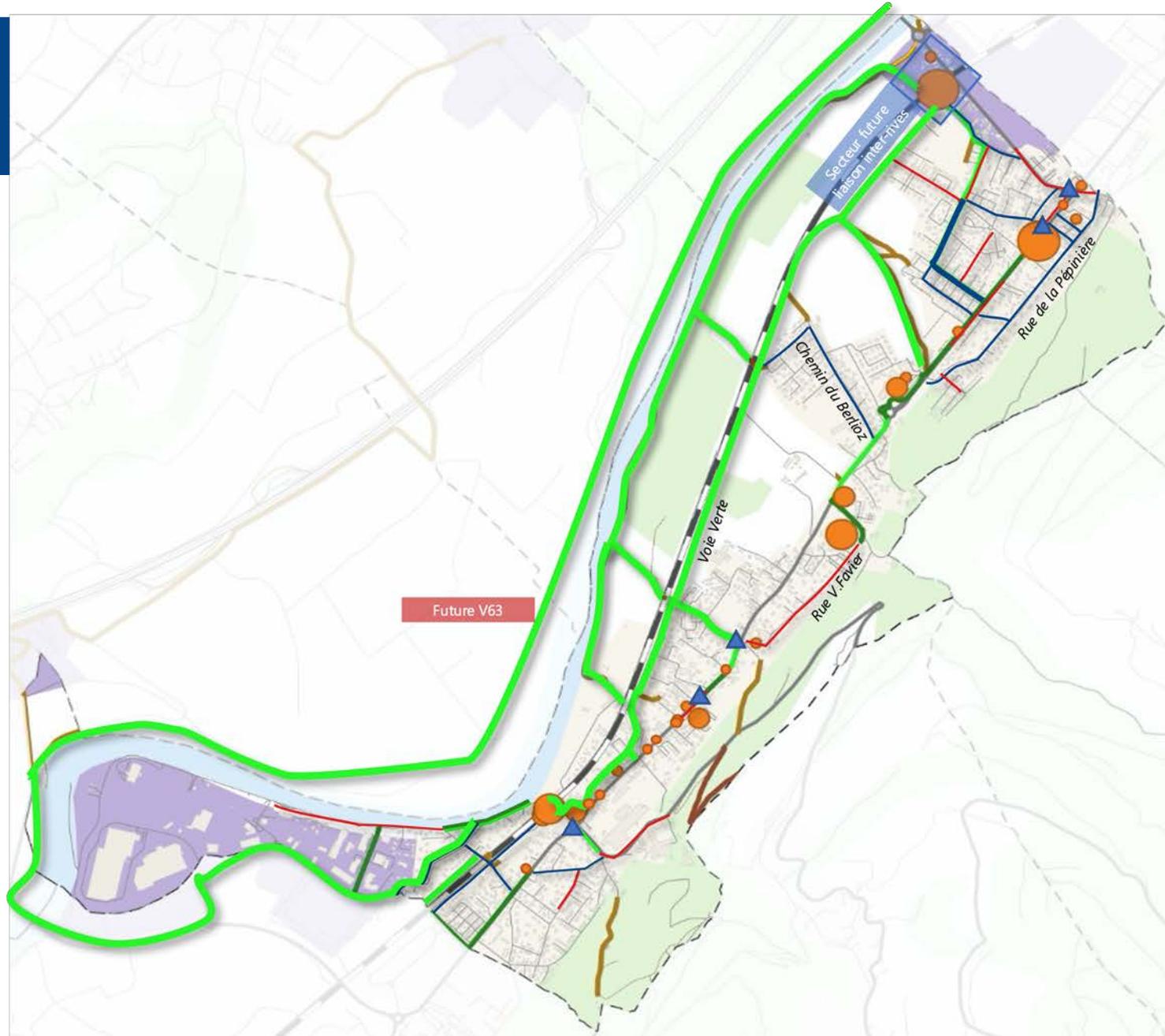
Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL 2021

**INGÉROP**  
Inventons demain

# LES AMÉNAGEMENTS CYCLES À LONG TERME

Cycliste  
empruntant des  
itinéraires de  
promenade

Circuit en vert clair : 

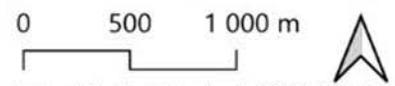


## Réseau Cyclable

Etude pour le Plan Local de Déplacement (PLD) de Villard-Bonnot  
Légende

-  Piste Cyclable
-  Bande Cyclable
-  Berge de l'Isère
-  Chemin praticable Vélo
-  Chemin praticable VTT
-  Parking Vélo +30 places
-  Parking Vélo 10-30 places
-  Parking Vélo 5-10 places
-  Parking Vélo 1-5 places
-  Bâti
-  Limites communales
- Mode d'occupation des sols**
-  Zones d'activités
-  Forêts
-  Eau
-  Zone 30
-  Zone 20

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD



Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021

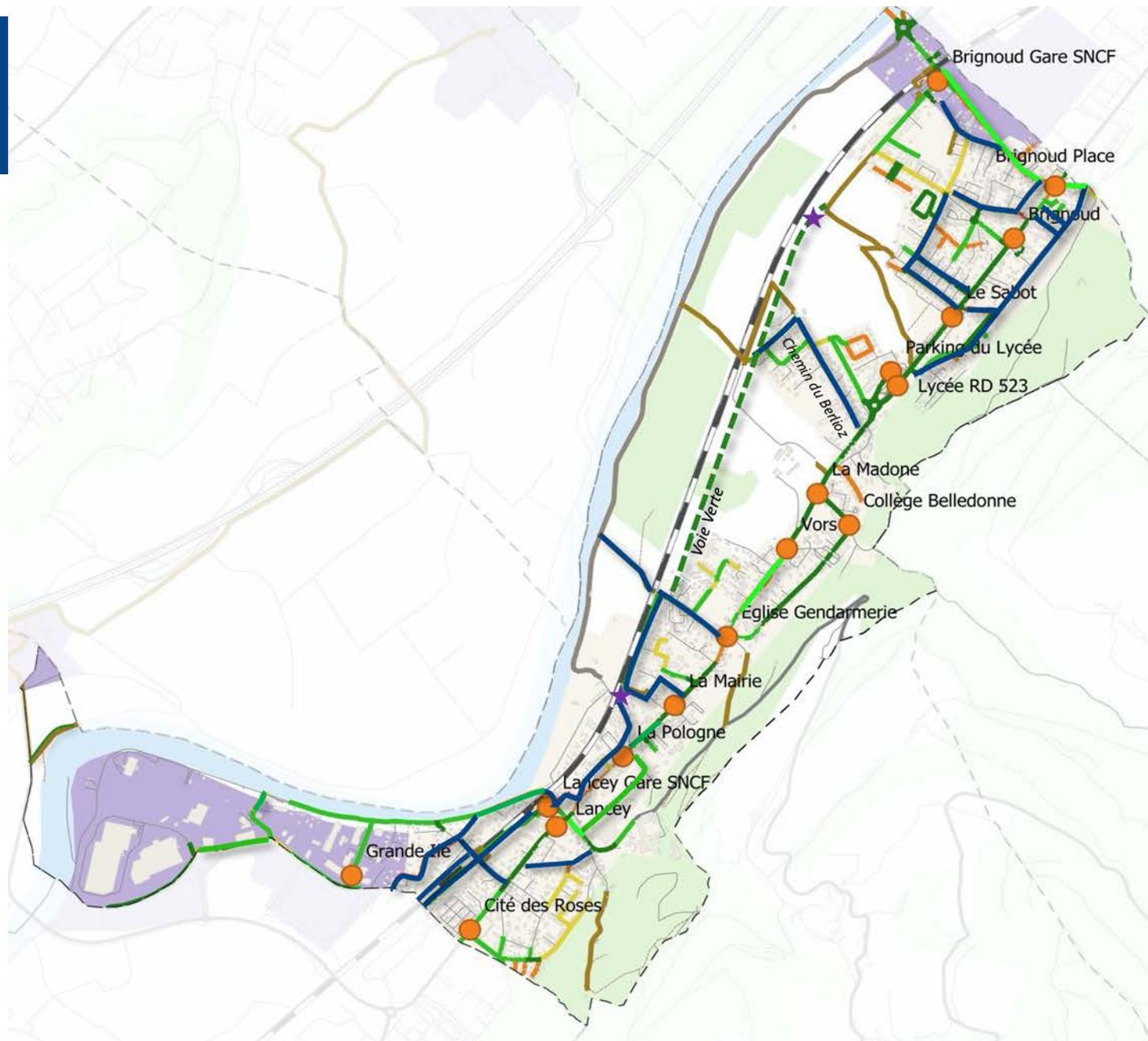


# LES AMÉNAGEMENTS PIÉTONS À LONG TERME

Propositions dans le cadre de la présente étude (voir le détail en annexe) :

En complément des aménagements prévus pour les cycles qui seront accessibles aux piétons :

- Réhabilitation de trottoirs
- Création de trottoirs
- Mais aussi (cycles et piétons)
- Création de voie verte
- Création de zones de rencontres
- Passerelles modes doux



## Réseau Piétons et Arrêts de Bus

Etude pour le Plan Local de Déplacement de Villard-Bonnot

### Légende

- Trottoir praticable 2 côtés
- Trottoir praticable 1 côté
- Trottoir dégradé 1 côté
- Trottoir dégradé 2 côtés
- Trottoir ligne au sol
- ★ Passerelles
- Chemin
- Berge de l'Isère
- Arrêts de Bus
- - - Limites communales

### Mode d'occupation des sols

- Zones d'activités
- Forêts
- Eau
- Bâti
- Zone 20
- Voie verte

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m



Sources : Mode d'occupation des sols. CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021



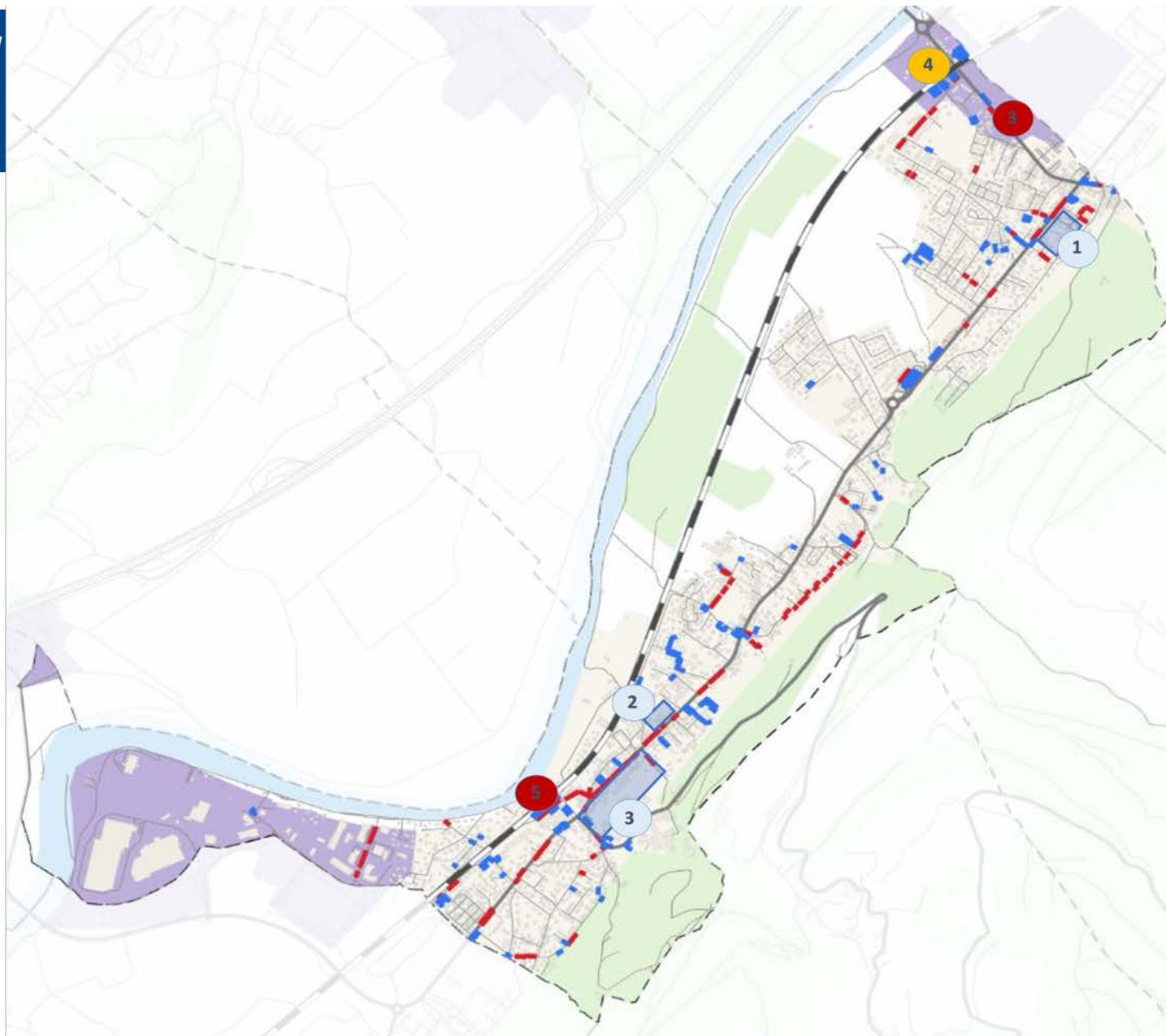
# LES AMÉNAGEMENTS DU STATIONNEMENT À LONG TERME

- 3 emplacements réservés au PLU afin de permettre de créer à long terme des parkings pour supprimer du stationnement le long de la RD 523 (création de trottoirs / itinéraire cycles) :

- 1 Création de places de stationnement dans le cadre du réaménagement de la friche des Papeteries.
- 2 Création de places de stationnements Boulevard de la Pologne
- 3 Création de places de stationnement Place A. Fredet

Projets à prendre en compte pour le stationnement :

- 3 Réaménagement de la RD 10 (Travaux en 2023 - 2024)
- 4 P+R de Brignoud (étude à lancer par le SMMAG)
- 5 Quai des négociants (Travaux en 2022)



## Stationnement

Etude pour le Plan Local de Déplacement de Villard-Bonnot Phase 1 - Diagnostic

### Légende

- Stationnement Longitudinal
- Stationnement Perpendiculaire
- Limites communales

### Mode d'occupation des sols

- Zones d'activités
- Forêts
- Eau
- Bâti
- Emplacements réservés

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m

Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021

**INGÉROP**  
Inventifs dessein